



AMÉNAGEMENTS ET CONTRUCTIONS PUBLICS

La chasse gardée des grands groupes... ?

Les nouvelles sur l'Ordonnance sur le Code des Marchés Publics (texte qui devrait bouleverser dans quelques semaines l'accès au marché des bâtiments publics et des aménagements urbains), sont extrêmement inquiétantes pour les architectes, pour la plupart des entreprises mais aussi pour les citoyens que nous sommes. La presse grand public est relativement muette sur ce projet d'Ordonnance : trop complexe ? trop proche de l'intérêt des grands groupes financiers auxquels appartient cette même presse ? Probablement un peu des deux... On peut pourtant expliquer les choses très simplement :

1 - Comment ça se passait avant ?

Jusqu'à maintenant, quand une collectivité ou une administration décidait de construire ou aménager un lieu public (par ex. une école, un collège, une salle polyvalente, une place...) elle faisait d'abord appel à des architectes, des ingénieurs, des urbanistes, des géomètres, des paysagistes indépendants qui l'aidaient à concevoir le projet le plus adapté à ses besoins, au site retenu, aux réglementations de plus en plus complexes, et à sa capacité d'investissement. Une fois le projet élaboré précisément, elle organisait pour le réaliser au meilleur prix, un appel d'offres auprès des entreprises, le plus souvent en corps d'état séparés, en s'appuyant souvent sur les entreprises locales.

2 - Ce que veut changer ce projet d'Ordonnance ?

Dans son nouveau projet d'Ordonnance des Marchés Publics, le gouvernement veut supprimer autant qu'il peut la 1ère étape de la "conception indépendante" (la mention n'apparaît même plus dans les intitulés du Code). Il pense faire appel directement aux entreprises pour concevoir et construire et le plus souvent entretenir ces lieux publics (qui n'appartiendront alors même plus à la collectivité, qui deviendra désormais simple locataire). C'est ce qu'on appelle les « marchés globaux » (aux doux acronymes tels que PPP, CREM, CR...) que propose donc de libéraliser et généraliser la nouvelle ordonnance.

Il est à noter que ces procédures existaient avant, mais étaient très encadrées... ce qui n'a pas empêché de donner lieu à plusieurs scandales retentissants ([Hôpital sud-francilien](#), [Grand Stade de Lille...](#)) dénoncés pourtant par la cour des comptes. On peut avoir très peur de ce que cela va donner une fois le texte approuvé, d'autant plus que tous les garde-fous auront été supprimés.

3 - Qui gagne quoi ?

- L'intérêt pour le gouvernement est multiple : donner l'apparence d'une "simplification" administrative [certes un seul appel d'offres, mais en fait, beaucoup plus complexe et non maîtrisable quant à la qualité du projet et aux attendus de la collectivité] et surtout permettre un endettement masqué [curieusement, un loyer même "obligatoire" sur 50 ans n'est pas comptablement pris en compte comme un emprunt par Bruxelles]

- L'intérêt pour les grosses entreprises du BTP (Bouygues, Eiffage, Vinci...) est lui considérable, car elles sont les seules capables de répondre à la complexité de tels dossiers (concurrence hyper restreinte, donc marges fortes, sans parler des risques de collusion et de corruption, comme dans [l'affaire des lycées Ile de France...](#))

4 - Qui perd quoi ?

- Les conséquences pour les petites entreprises et les artisans du BTP sont désastreuses. Au mieux certains pourront devenir les sous-traitants pressurisés et jetables à souhait des grandes entreprises, à moins que

celles-ci ne fassent appel à des [travailleurs détachés](#)... Tous les autres n'auront que leurs yeux pour pleurer car un pan entier de la commande publique va leur échapper. C'est tout un tissu économique que ce projet déstructure alors qu'il est déjà très mal en point.

- L'intérêt pour les citoyens est lui aussi inversement proportionnel à l'intérêt du gouvernement et des grands groupes, et cela sans même être un petit entrepreneur du bâtiment. Ils seront les usagers d'espaces conçus et construits au rabais pour des coûts forcément disproportionnés... car il faut bien rémunérer les actionnaires ! Et cela pour des décennies, ce qui grèvera tous les investissements des générations futures : il s'agit effectivement d'un "surendettement" - masqué de surcroît - comme le disait d'ailleurs [un certain François Hollande](#)...

5 - Comment en est-on arrivé là ?

C'est un grand mystère, car avec tous ces handicaps congénitaux (opérations plus compliquées à monter, de qualité moindre, beaucoup plus chères, absence de transparence, appauvrissement inéluctable des économies locales...), il était improbable de généraliser ce type de solution. Or le projet d'Ordonnance fait la part belle à tous ces marchés globaux. Pourquoi ? Les lobbies de ces grands groupes sont probablement très proches de cette technocratie, qui de son côté est totalement déconnectée de la réalité des territoires.

6 - Qui se bat contre ?

C'est un véritable choix de société qu'opère ce projet d'ordonnance, le tout dans un silence surprenant et tous les "petits" du BTP : PME, artisans, métreaux-économistes, ingénieurs, architectes, géomètres, paysagistes... au travers de leur syndicat respectif ont décidé de refuser une telle monstruosité et ont lancé une [pétition](#) pour dénoncer ce nouveau cadeau fait aux plus puissants.

7 - Que peut-on faire ?

Deux toutes petites choses que chacun peut faire :

- 1 - Tout d'abord signer soi-même cette [pétition](#) si ce n'est déjà fait
- 2 - Puis faire suivre ce mail à toutes vos connaissances pour qu'elles signent la pétition et le diffusent à leur tour.

Le faire suivre à qui ? À vos amis, vos collègues, vos voisins... et aussi à vos élus, car ce projet d'ordonnance les concerne aussi, concerne leur territoire... Signer et faire signer cette pétition, c'est en quelque sorte un (tout) petit devoir de vacances pour chacun d'entre nous.

L'impact ? Si chacun d'entre nous le fait de son côté, et si certains de ceux à qui nous l'envoyons le font également, ce gouvernement ne pourra pas faire comme si de rien n'était, comme si personne n'était au courant (ce sur quoi il compte probablement, en faisant passer ce texte en pleines vacances). C'est à un moment grave auquel nous assistons, un moment crucial pour la démocratie, ou toute la commande publique de l'aménagement des lieux et espaces publics est en train de basculer dans l'escarcelle de quelques grands groupes, c.à.d. dans la financiarisation à outrance et dans le profit démesuré de quelques nantis qui n'en n'auront jamais assez... Tout cela au détriment du bien commun et du bien-être public. Il est plus que jamais essentiel de montrer au gouvernement que personne n'est dupe.

Ce projet d'Ordonnance et cette [pétition](#), permettent dans le fond à chacun de choisir sa conception de la démocratie, permettent à chacun de choisir son camp. Et il faut avoir conscience que, dans ce cas précis, ne rien faire, c'est se taire ; et se taire, c'est choisir le camp des grands groupes, qu'on le veuille ou non.

La parole est à vous...

D'après

unsf@-198

Flash Mail de l'Unsa Lorraine

Lien

www.architectes.org/actualites/commande-publique-menace-pour-l-architecture